

Commune de WINGEN SUR MODER

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 OCTOBRE 2019

Le 9 octobre 2019, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire, sous la présidence de M. Patrick DHAINAUT, Maire.

Présents :

Mme DORFLINGER Christine, M. KNIPPER Francis, Mme GANGLOFF Christine, Maires adjoints,
M. DORSCHNER Christian, Conseiller Municipal Délégué,
M. BARIDO Nicolas, KEMPFER Emmanuel, Mme BURGUN-MUHLHEIM Isabelle, M. CUNRATH Sylvain,
M. RUCH Denis, Conseillers municipaux

Absents Pouvoirs :

Mme BRUNNER Magdalena pouvoir à M. DHAINAUT
M. DETTWILLER Michaël pouvoir à M. KEMPFER
Mme HUNSINGER Simone pouvoir à M. DORSCHNER
Mme MANGIN Audrey pouvoir à M. KNIPPER
M. SEBASTIAN Philippe pouvoir à Mme BURGUN-MUHLHEIM

Excusée

Mme ALVES-MUTSCHLER Elisa

Non Excusée

Mme BARIDO Estelle

Secrétaire de Séance : M. RUCH

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 27 juin 2019
2. Décisions Budgétaires Modificatives
3. Emprunt pour la Classe
4. Indemnité Conseil du Percepteur
5. Appel d'offre Maître d'Œuvre Route Lalique
6. Achat terrain
7. Tarifs gymnase
8. Convention accès compteur électrique de l'atelier municipal
9. Convention de mise à disposition de la salle MJC pour le RAM
10. CHLPP – compétence création, entretien et exploitation bornes électriques
11. Rapport de la CLET (CCHLPP)
12. D I A
13. Questions Diverses

M. le Maire commence la séance en présentant Mme Cécile MANZANARES, nouvellement embauchée au secrétariat de la mairie.

POINT 1

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 27 JUIN 2019

Le Maire donne lecture des titres du PV du 27 juin 2019.

M. Sylvain Cunrath relève qu'au Point 10 Questions Diverses, au paragraphe 4, il manque le mot « été » :
« Rien n'a jamais été demandé aux élus concernant la coupe d'arbres au cimetière ».

Le Procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

POINT 2

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE

Pour dégager les crédits nécessaires pour payer les honoraires du programmeur travaillant sur les futurs aménagements du gymnase, le maire propose les décisions budgétaires modificatives suivantes :

Article	libellé	montant
RECETTES		
74121	dotation solidarité rurale	11 100,00 €
74127	dotation nationale péréquation	2 900,00 €
752	revenu des immeubles	11 000,00 €
	Total	25 000,00 €
DEPENSES		
6226	honoraires Gymnase	25 000,00 €
	Total	25 000,00 €

Les décisions budgétaires modificatives sont adoptées à l'unanimité.

POINT 3

EMPRUNT POUR LA CLASSE

La commission des Finances, qui s'est réunie juste avant le conseil municipal, a examiné les propositions des trois banques consultées. Le Conseil décide de réaliser l'emprunt auprès du Crédit Agricole par 13 voix pour et 2 abstentions.

Montant de l'emprunt : 75 000 €

Taux fixe : 0.86 %

Durée d'amortissement : 240 mois (20 ans)

Frais de dossier : 100 €

POINT 4

INDEMNITE CONSEIL DU PERCEPTEUR

Le Maire informe le conseil que l'indemnité qui pourrait être versée au trésorier s'élève à 451,40 € pour l'année 2019.

Il en profite pour relater son entretien avec la directrice de la Trésorerie du Bas-Rhin qui lui a parlé de leur restructuration et de leur projet de s'installer au plus près de la population, comme par exemple au sein de la maison des services du bureau de poste.

Lors de leur entretien, elle lui a dit que cette indemnité devrait disparaître l'année prochaine.

Madame Christine Doerflinger dit qu'elle n'a jamais été Pour. Madame Christine Gangloff dit que le percepteur a quand même des responsabilités, phrase à laquelle le maire répond qu'il a une assurance. Madame Isabelle Burgun-Muhlheim propose de voter Pour l'indemnité étant donné que c'est la dernière année. Monsieur Emmanuel Kempfer pense que le fait de ne pas la verser ne va pas arranger les choses.

Après débat, le Conseil municipal, à la majorité, 9 voix Contre, 3 voix Pour et 3 Abstentions, décide de ne pas verser l'indemnité de conseil (451.40 €) pour 2019 au Trésorier, comptable de la Commune.

POINT 5

APPEL D'OFFRE MAITRE D'OEUVRE ROUTE LALIQUE

Le maire informe le conseil que la commission d'appels d'offres s'est réunie ce même jour, en présence de Madame Agathe Faust, Cheffe de projet en aménagement et urbanisme à l'ATIP, qui a présenté les offres de deux bureaux d'études. Cette même commission a retenu le bureau Berest pour un montant de 20 425 € HT. Monsieur Emmanuel Kempfer demande si on ne peut pas demander à d'autres bureaux d'études de postuler. Il s'inquiète de savoir que seuls deux bureaux ont le temps de soumissionner, et pas d'autres. Madame Isabelle Burgun-Muhlheim informe qu'elle s'est abstenue de voter lors de la commission d'appels d'offres car le fait qu'il n'y ait eu que 2 candidatures pour des travaux d'une telle envergure lui a posé problème. Elle a peur parce qu'on se lance tellement rapidement dans ce projet. Le maire répond qu'il n'est pas si important que cela. Il informe que le bureau Berest déposera son dossier pour le mois de février 2020. Il y aura une réunion publique à ce moment là. Les relevés topographiques ont déjà été réalisés par un géomètre. Le maire précise qu'il est hors de question de déplacer la nuisance de la rue des Orfèvres vers le quartier Lalique. Cette nouvelle rue est importante pour acheminer les secours et pour secourir les riverains en cas de besoin. Etant donné que l'intitulé actuel « route Lalique » laisse croire qu'il s'agit d'une route spécifique à l'usine Lalique, un nouveau nom sera donné à ce dossier, à savoir « deuxième voie d'accès au quartier Lalique ».

Après avoir entendu l'exposé du maire sur l'avancement des études et sur la proposition de la commission d'appel d'offres, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, 11 voix Pour et 4 abstentions,

Décide :

- D'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au bureau d'études BEREST

Autorise et charge Monsieur le Maire de :

- Lancer le marché de maîtrise d'œuvre,
- Signer les pièces relatives au marché de maîtrise d'œuvre et autres prestataires, ainsi que toute pièce concourant à la réalisation et au financement de cette opération.

Le maire fait une petite parenthèse pour parler de la création d'une nouvelle salle de classe. Les travaux vont débiter aux vacances de la Toussaint. Le montant des travaux, estimé au départ à 75 000 €, est revu à la baisse et devrait avoisiner les 53 000 €.

Le reliquat servira à acheter le mobilier nécessaire à meubler la classe.

POINT 6

ACHAT TERRAIN

Madame Scherer Marcelyn de Wimmenau et M. Scherer Patrick de Bartenheim souhaitent vendre leur terrain situé près de la chapelle au bout de la rue des Tisserands, cadastré : Section 03 n° 130, d'une superficie de 4,42 ares.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'acheter ce terrain au prix de 35 € l'aire et donne délégation au Maire pour signer tous les documents afférents.

POINT 7

TARIFS GYMNASSE

Le maire informe qu'il va signer l'acte d'achat du gymnase chez le notaire le 16 octobre 2019.

La commission gymnase propose les tarifs suivants :

- 4 € de l'heure pour les associations locales pratiquant le sport
- 250 € la location pour la journée en été (1^{er} avril au 30 septembre)
- 300 € la location pour la journée en hiver (1^{er} octobre au 31 mars)
- 13,70 € de l'heure pour le sport du Collège
- Cauton : 1500 €

Le maire informe qu'il y aura un concierge sur place. Monsieur Emmanuel KEMPFFER demande s'il n'y a pas de distinction de prix entre une location en journée et une location en soirée. Le maire lui répond que non.

Le conseil municipal valide les tarifs ci-dessus à l'unanimité.

POINT 8

CONVENTION ACCES COMPTEUR ELECTRIQUE DE L'ATELIER MUNICIPAL

Le maire informe le conseil que Madame Emma Banzet loue des terrains près de l'atelier municipal et qu'elle aurait besoin de courant pour son transformateur.

Le maire propose de lui permettre l'utilisation du compteur de l'atelier moyennant une contribution fixée à 50 € par an.

Madame Isabelle Burgun-Muhlheim demande comment s'appellent les jolies vaches. On lui répond que ce sont des Galloway. Elle demande pour combien de temps est définie cette convention. Pour ne pas la limiter dans le temps, il sera précisé, sur la convention, qu'elle est signée pour un an, avec tacite reconduction.

Le conseil municipal valide à l'unanimité cette mise à disposition.

POINT 9

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE MIC PAR LE RAM

Le Conseil, à l'unanimité, donne délégation au Maire pour signer la convention de mise à disposition à titre gratuit du Centre Socioculturel au RAM (Relais d'Assistantes Maternelles), qui organisera des rencontres de la petite enfance parents/nourrices/professionnels les vendredis matins, tous les 15 jours, (hors congés scolaires), du 20 septembre au 13 décembre 2019.

POINT 10

CHLPP – COMPÉTENCE CREATION, ENTRETIEN ET EXPLOITATION BORNES ELECTRIQUES

Le maire informe que la Communauté de Communes souhaite prendre la compétence des bornes de recharge électriques. Monsieur Emmanuel Kempfer demande pourquoi ils veulent cette compétence. Monsieur Sylvain Cumrath dit qu'il y aura six nouvelles bornes.

Le conseil municipal, à la majorité, 8 voix Pour, 5 Abstentions et 2 Contre, décide de transférer à la Communauté de Commune de Hanau La Petite-Pierre la compétence « création, entretien et exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables d'intérêt communautaire ».

POINT 11

RAPPORT DE LA CLET (CCHLPP)

Le maire présente le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées. Madame Isabelle Burgun-Muhlheim note qu'on vote après le délai imparti.

Le conseil municipal, à la majorité, 11 Pour et 4 Abstentions, approuve le rapport de la CLET.

POINT 12

DIA

Le maire n'a pas préempté les propriétés suivantes :

deux maisons rue du Kirchberg, une maison rue de Zittersheim, une maison rue Belle Vue, une maison rue du Petit Passage et une maison rue des Tisserands.

POINT 13

DIVERS

- Le Maire fait le point sur le dossier Orée du Bois. Maître Sengel doit dresser l'acte de vente. On attend encore l'avis du tribunal. Il faudra repasser le dossier en conseil municipal. Madame Isabelle Burgun-Muhlheim demande à quel prix le bien est racheté. Le maire répond que c'est au prix dont il a toujours été question : 25 000 €.
- Mme Isabelle Burgun-Muhlheim demande comment va se passer le remboursement du gymnase. Madame Christine Gangloff lui donne les explications.

- Le maire informe l'assemblée d'un problème rencontré dans la rue Belle Vue. En effet, suite à un orage, il y a eu un problème d'écoulement d'eau chez certains riverains. Il s'est rendu sur place avec le Président et le responsable voirie de la communauté de communes. Des travaux seront réalisés en 2020. Une enquête a été réalisée auprès des riverains pour savoir s'ils souhaitent que la rue soit mise en sens unique, et si oui, dans quel sens de circulation. Les riverains se sont prononcés puis sont revenus sur leurs choix. Au final, la rue est laissée en double sens mais elle sera interdite à tous, « sauf riverains ».
- Le maire informe que les travaux de changement de luminaires sont en cours. Les travaux, compétence de la communauté de communes, s'élèvent à 400 000 €. Madame Isabelle Burgun-Muhlheim reparle du problème de la rue des Orfèvres où les candélabres ne sont pas du côté où marchent les piétons. Quand il fait nuit, on les voit trop tardivement.
- Le maire explique que sa proposition de racheter les maisons Opus n'a pas été retenue ; les maisons ne peuvent pas être vendues car elles sont louées. Il dit que l'achat aurait été intéressant car en tant que commune Bourg Centre, Wingen se doit de proposer un certain nombre de logements sociaux.
- Madame Christine Doerflinger donne les dates des prochaines manifestations : marché de Noël (23/11), banque alimentaire (29-30/11) et fête de Noël des aînés (8/12).
- Monsieur Francis Knipper informe avoir visité le Bike Park de Wasselonne avec les conseillers municipaux juniors.
- Monsieur Christian Dorschner a été contacté par l'ONF pour savoir ce qu'il en est du parcours de santé.
- Le maire répond que la réflexion est au programme chez les ouvriers communaux, quand ils auront le temps.
- Madame Isabelle Burgun-Muhlheim demande si pour la poubelle orange, le Smictom prévoit un passage tous les 15 jours plutôt que toutes les semaines ? Le Maire n'a pas d'information à ce sujet.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 21h35